



ÉTUDIANTS, UNE BOURSE, UN LOGEMENT : FAITES VOTRE DEMANDE !

etudiant.gouv.fr

f @ @etudiantGouv

Du 20 janvier au 15 mai 2022,
en saisissant votre Dossier social étudiant
sur messervices.etudiant.gouv.fr

***Notez que les personnes rémunérées sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ne sont pas éligibles à la bourse sur critères sociaux.**

1. Documents nécessaires :

- L'avis fiscal 2021 relatif aux revenus 2020 de vos parents.
- Votre numéro INE : De manière générale, vous pouvez **trouver** votre **numéro INE** : sur vos relevés de notes de collège et lycée ; sur une carte étudiante
- Une adresse électronique personnelle
- Un relevé d'identité bancaire personnel au nom de l'étudiant boursier.

2. Se connecter sur messervices.etudiant.gouv.fr

Cliquez sur l'onglet « demande de Dossier Social Etudiant (DSE) »

- Sur ordinateur uniquement !
- Suivez impérativement les instructions écran par écran et pour valider le dossier il est impératif d'aller jusqu'au dernier écran.
- Formulez vos vœux dans les académies de votre choix.



3. Pour toutes situations particulières,

Vous pouvez contacter le service social du CROUS : Service.social@crous-lille.fr
Tél: 03 20 88 66 27 ou au 06 80 13 25 35

En précisant votre nom, prénom, numéro de téléphone, vœux d'orientations et objet de la demande.

4. Le CROUS instruit le dossier et vous donne par courriel une notification conditionnelle indiquant la décision d'attribution ou le refus de la bourse. (Avis de bourse à remettre à votre université afin d'être exonéré des droits d'inscriptions et de CVEC).
5. Si vous avez des notifications à apporter à votre demande, vous pouvez envoyer un message à un gestionnaire de dossier via **messervices.etudiant.gouv.fr** rubrique « FAQ ».

/ Accueil / Inscription / Connexion / **FAQ** / Liens Utiles / Mentions Légales
/ Informations sur les données personnelles / Assistance / etudiant.gouv.fr

puis :

> **Assistance MesServices.etudiant.gouv.fr**

> J'AI POSÉ UNE QUESTION MAIS JE N'AI PAS REÇU DE RÉPONSE

En fonction de l'affluence des messages, les délais de réponse du service Assistance peuvent être rallongés. Nous vous conseillons donc de commencer par lire attentivement ce document pour voir si une réponse peut vous être donnée, avant d'utiliser le **formulaire d'assistance**.

6.



Des questions sur votre
Dossier de **bourse** ?



Contactez la plateforme du
Crous de Lille

 **09 69 39 19 19**

Vous retrouverez, sur le site du lycée Valentine Labbé un PDF vous indiquant la démarche avec précision à suivre pour constituer votre DSE:

<https://lycee-valentine-labbe.fr/wordpress/2022/01/08/dossier-social-etudiant/>